



Communauté de Communes du Cézallier

www.cezallier.org

30, gd rue abbé de Pradt, 15 160 ALLANCHE, Tél.:
04.71.20.49.26

2 place de la Mairie, 15 190 CONDAT, Tél./Fax :
04.71.78.68.33

sicezallier@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MARCENAT

SEANCE DU 31 MARS 2015

À 10 Heures

ROCHE DE LANDEYRAT

Le site de la Roche de Landeyrat est classé Espace Naturel Sensible.

Il a fait l'objet d'un premier contrat sur la période 2008-2012 avec le Conseil Général du Cantal. Suite au bilan de cette première génération, un second contrat pour la période 2015 – 2019 est envisagé.

Stéphanie PAULET du Conseil Général du CANTAL présente le nouveau contrat avec son programme d'actions dont le montant total HT s'élève à 76.300€ HT.

Le conseil adopte le principe d'engager ce nouveau contrat mais souhaite redéfinir les actions, notamment les découvertes du site par les scolaires et la réalisation de la jetée de pas.

NOMINATION D'UN GARDIEN DE DECHETTERIE

Christian GUITTARD est arrivé au terme de ses droits de Contrat d'Aide à l'Emploi. Il a été nommé sur le poste statutaire d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet (20H/semaine) à compter du 15 février 2015.

RECRUTEMENT D'UN AGENT EN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI.

Pascal RIBE est employé à la Commune de CONDAT en tant que CAE depuis le 1er mars 2013. Ses droits sont achevés mais il pourrait à nouveau être bénéficiaire en changeant de collectivité. La Communauté de Communes peut donc faire une demande et mettre à disposition l'agent à la commune de CONDAT en facturant sa prestation dans le cadre du service voirie et faire ainsi une opération blanche.

La mise à disposition peut également être effectuée auprès d'autres communes de la Communauté de Communes dans les mêmes conditions.

Le contrat serait de 20 H/semaine pour une période d'un an ou de six mois en fonction des possibilités offertes à Pôle Emploi.

ANIMATEUR ENFANCE JEUNESSE – RECRUTEMENT D'UN REMPLACANT

Gladys RADICI, notre animatrice Enfance Jeunesse, a fait une demande de disponibilité pour convenance personnelle à compter du 1er avril pour une période d'un an.

La Commission Administrative Paritaire s'est prononcée le 5 mars dernier.

Nous devons recruter un remplaçant en créant un emploi contractuel couvrant cette période pour vacance temporaire dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Une commission de recrutement auditionnera les candidats. Elle est composée du Président, de Jean MAGE (Condat), Colette PONCHET PASSEMARD et Patricia CHARBONNIER.

RASSEMBLEMENT DES AGENTS COMMUNAUX

Après un sondage effectué auprès des agents des communes et de la Communauté de Communes, il se dégage une préférence pour l'organisation d'un pot de l'amitié en soirée avec les conjoints sans les enfants.

Il est retenu ce principe avec un coût maximum par personne de 25€.

Une consultation sera effectuée auprès des restaurateurs locaux pour un rassemblement courant novembre à MARCENAT.

Le coût serait répercuté à chaque commune au prorata du nombre de personnes de chaque commune inscrits.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Dans l'attente du vote du Budget Primitif 2015, il y a lieu d'autoriser le Président à engager des dépenses jusqu'à 25% du montant des inscriptions des dépenses d'équipement de la section d'investissement du Budget Primitif 2014.

VERSEMENT DE SUBVENTIONS

Au cours de notre dernier conseil communautaire, nous avons décidé d'accorder une subvention à l'association "Solidarité Madagascar".

La Sous Préfecture nous a fait les observations suivantes :

- ce versement de subvention ne peut se rattacher à aucune compétence exercée par la Communauté de Communes en dehors desquelles elle ne peut intervenir;
- les communes ayant également accordé une subvention à cette association, en application du principe d'exclusivité, la Communauté de Communes ne peut pas intervenir.

Il nous a été demandé de bien vouloir à l'avenir respecter ces dispositions.

DELEGUES LEADER

Il convient de désigner en respectant la parité les membres du comité de programmation LEADER pour le programme LEADER 2014-2020 :

titulaire : Jean Louis VERDIER

suppléant : Colette PONCHET PASSEMARD

SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE "SIG ATLAS CANTAL"

Dans le cadre du programme CyberCantal Services, le Conseil Général du Cantal a souhaité mettre à la disposition des communes, établissements publics de coopération intercommunale et Syndicats du département un système d'information géographique (SIG) performant exploitable par internet. Il s'agit d'un outil de consultation, de gestion et d'exploitation de données géographiques.

Ces bases de données sont mises à la disposition des collectivités afin qu'elles puissent disposer d'un outil pour mieux connaître leur territoire, son évolution et d'aider à la décision.

Dans ce contexte, une convention définissant les modalités de mise à disposition doit être conclue avec le Département.

TRANSPORT A LA DEMANDE

A l'occasion de la consultation organisée en 2014, le lot N°7 (SAINT BONNET et LUGARDE vers CONDAT) n'a fait l'objet d'aucune proposition de la part des transporteurs.

Les TRANSPORTS DELORME, déjà titulaires des lots N°3 et N°6, ont demandé ce lot qu'il a été possible de leur attribuer par le biais d'un marché sans publicité et sans mise en concurrence.

Un service vient d'être mis en place par la Communauté de Communes du pays de Gentiane de Lugarde vers Riom es Montagnes depuis le 17 mars.

PORTAGE REPAS

L'ADMR du Cézallier a renouvelé son bureau depuis notre dernier conseil communautaire grâce notamment aux personnes qui avaient été proposées afin d'intégrer l'association.

La pérennité du service a ainsi été assurée et le fait de disposer de "délégués" dans chaque commune semble apporter un regain d'activité.

Sont proposées en complément :

JOURSAC	Josette LEYMARIE
CHANTERELLE	Maurice PALLUT

COLLECTE DES BENNES DE LA DECHETTERIE DE CONDAT

Une consultation a été mise en place pour attribuer la collecte des bennes de la déchetterie de CONDAT.

Comme en 2014, la prestation a été attribuée aux entreprises TRANSPLANEZE d'USSEL et VITTEL de NEUVEGLISE dans les mêmes conditions.

Les déchets verts seront directement collectés par le Syndicat des Cramades dans le cadre du compostage des boues de station.

L'évacuation des gravats de la déchetterie pose un problème car l'exutoire mis à disposition par la commune de CONDAT est saturé. Il convient de rechercher rapidement un nouvel emplacement.

La commune d'ALLANCHE connaît pour sa part des problèmes pour évacuer les déchets des artisans et souhaiterait trouver une solution avec la Communauté de Communes.

CONVENTION DE COLLECTE SÉPARÉE DES DÉCHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES MÉNAGERS (DEEE) VERSION 2015-2020

La convention avec OCAD3E doit être renouvelée pour assurer la collecte des DEEE au sein de la Déchetterie de CONDAT pour la période de 2015 à 2020.

Les conditions de collecte ne sont pas modifiées et la rémunération versée par l'organisme à la Communauté de Communes devrait être plus intéressante.

TRANSPORTS SCOLAIRES – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MASSIAC

Deux enfants de la commune de CHARMENSAC sont scolarisés à MASSIAC et relèvent d'un transport scolaire organisé par la Communauté de Communes du Pays de MASSIAC.

Une convention est nécessaire entre les deux communautés de communes pour fixer les modalités de ce fonctionnement.

La Communauté de Communes du Pays de MASSIAC appellera une participation financière à la Communauté de Communes du Cézallier en fonction du coût du circuit et du nombre d'élèves concernés.

Cette participation sera ensuite répercutée à la Commune de CHARMENSAC.

La commune de Saint GENES Champespe refuse de participer pour les trois élèves qui sont inscrits à l'école de CONDAT et qui utilisent le transport scolaire à partir de MONTBOUDIF. Une rencontre sera organisée avec le maire de la commune avant de refuser définitivement de prendre en charge les élèves.

ETRAVE UNIMOG

C'est la proposition d'EUROPE SERVICE pour la fourniture d'une étrave FRANCE NEIGE 5.29 destinée à équiper le camion UNIMOG qui a été retenue pour un montant de 11.928 €TTC.

AUBERGE DE MONTGRELEIX – CONTROLE TECHNIQUE

Elle est confiée après mise en concurrence à VERITAS pour un montant de 1.800 €HT.

AUBERGE DE MONTGRELEIX – MISSION SPS

Elle est confiée après mise en concurrence au Bureau de Coordination GAYAUD et Compagnie 46, rue des Gravouses 63100 CLERMONT Ferrand pour un montant de 1.400 €HT.

ETUDE DE DEVELOPPEMENT DES CAMPINGS MUNICIPAUX D'ALLANCHE ET DE CONDAT

Le prestataire retenu après consultation est SOMIVAL pour un montant de 14.100 €HT.

MISSION ACCUEIL PAYS DE SAINT-FLOUR HAUTE-AUVERGNE

Afin de favoriser et d'accompagner l'accueil et l'installation sur l'arrondissement, le Pays de Saint-Flour Haute Auvergne souhaite déposer sa candidature à l'appel à projet Massif Central en faveur de l'accueil de nouvelles populations.

Les candidatures sont à déposer pour le 24 avril 2015. La réponse devrait arriver courant juin et les actions pourraient ensuite démarrer en août 2015.

Une suite favorable à cette candidature permettrait une prise en charge de 60% (dont 40% FEDER) des dépenses éligibles (comprises entre 20 000 € à 100 000 €) parmi lesquelles sont inclus les frais salariaux, déplacements, logistique de réunions, études, actions de communication, promotion, enquêtes, sessions d'accueil, etc.

Un programme d'actions est en cours d'élaboration pour décliner la politique accueil sur les 3 prochaines années et candidater à cet appel à projet.

Pour la mise en œuvre de cette candidature et des actions sur les prochaines années, la chargée de mission accueil du Pays travaillera en collaboration avec l'agent de développement du territoire.

Pour le suivi des porteurs de projet, le président de la Communauté de Communes est associé ou, le cas échéant lorsqu'une ou plusieurs commune(s) est (sont) clairement identifiée(s) comme territoire d'installation, le(s) maire(s) concerné(s).

PLUI

La loi ALUR affirme le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal comme le document de planification privilégié pour mettre en perspective les différents enjeux du territoire et coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements.

Le transfert de compétence est possible des communes vers la Communauté de Communes avant le 27 mars 2017. Il permettrait à la Communauté de Communes de prescrire une procédure d'élaboration d'un PLUI couvrant l'intégralité de son territoire y compris lorsque devraient être apportées à un PLU existant des évolutions qui relèvent du champ de la procédure de révision.

Il se trouve que la commune de CONDAT est dans cette situation vis à vis de la loi "grenelle 2".

Si une procédure de PLUI est engagée avant le 31 décembre 2015, il ne sera pas nécessaire de mener en parallèle une procédure destinée à intégrer les dispositions de la loi "grenelle 2" d'un PLU avant le 1er janvier 2017. De plus, les POS continueront de s'appliquer aux communes jusqu'au 31 décembre 2019.

Il convient donc de décider si la Communauté de Communes propose aux communes le transfert de compétence afin d'allonger les délais des POS et PLU.

La réflexion doit prendre en compte les effets à venir de la réforme territoriale ainsi que la mise en œuvre du SCOT à l'échelle de l'arrondissement dont nous avons adopté le principe le 30 septembre 2013.

La modification des statuts pour intégrer cette compétence sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU CENTRE EQUESTRE

A l'issue de la discussion avec les 2 candidats :

- Fabienne Poutaraud ne s'est pas présentée à l'entretien et n'a donné aucune réponse aux sollicitations téléphoniques qui ont suivi ;
- Cheval Mon Ami ne répond pas aux attentes de la collectivité car les bénévoles demandent une participation financière récurrente pour assurer le fonctionnement.

Il est décidé de **déclarer la procédure DSP infructueuse** car un candidat n'a pas donné suite à la phase de discussion et l'autre présente une offre jugée inacceptable.

RATS TAUPIERS

Face à l'invasion de rats taupiers que connaît le territoire, une motion sera adressée à Monsieur le Préfet afin de demander le classement du territoire en zone sinitrée.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET DE LA ZONE D'ACTIVITE DU PRE MOULIN

Assistaient à la réunion : MM. VERDIER (Landeyrat), MMES. PONCHET PASSEMARD et CHARBONNIER (Marcenat), MMES. BOUGRAT, BRIANT et MM. MAGE et PALLUT Christophe (Condat), MM. FROSIO (Saint Saturnin), CROUZY (Lugarde), LEOTY et FURNAL (Allanche), MAGE (Montgreleix), TRONCHE (Peyrusse), TOURVIEILLE (Sainte Anastasie), Mme ROMAIN GAUTHIER (Vèze), MM. BONHOMME (Montboudif), GENDRE (Saint Bonnet de Condat), PALLUT Maurice (Chanterelle), RAYNAUD (Charmensac), RONGIER (Joursac), VIDALENC (Pradiers) et COMBES (Vernols),

Etaient excusés : Mme VEYROND (Allanche), M. CHABRIER (Ségur)

PROCHAINES REUNIONS

BUREAU Vendredi 10 avril 10 heures à MARCENAT

***CONSEIL COMMUNAUTAIRE Mardi 14 avril 9 heures trente à CONDAT
Intervention de la DDT pour l'Agenda
d'Accessibilité Programmée – Budget Primitif – suivi d'un repas***